

ROYAUME DE BELGIQUE

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL FINANCES

Administration générale Expertise et Support stratégiques

Service Règlementation

Avis relatif à l'indexation automatique en matière d'impôts sur les revenus. — Exercice d'imposition 2020 — Remplacement — Errata

Au Moniteur belge n° 31 du 13 février 2020, il y a lieu d'apporter les corrections suivantes :

- à la page 7874, texte français, D., 4°, le mot " 2019" doit être inséré entre les mots "l'exercice d'imposition" et les mots "conformément à" ;
- à la page 7879, texte néerlandais, II., E., les mots "Aj. 2019" doivent être remplacés par les mots "Aj. 2020";
- à la page 7882, texte néerlandais, VI., les mots "Aj. 2020" doivent être remplacés par les mots "Aj. 2019";
- à la page 7887, texte français, II., E., les mots "Ex. d'Imp. 2019" doivent être remplacés par les mots "Ex. d'Imp. 2020";
- à la page 7888, texte français, III., article 145⁴⁹, le mot "6 280" doit être remplacé par le mot "310";
- à la page 7890, texte français, VI., les mots " Ex. d'Imp. 2020" doivent être remplacés par les mots " Ex. d'Imp. 2019".